



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guéret, le 11/06/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

France Relance

3 lauréats creusois pour l'appel à projets amont de la filière bois-forêt

La Préfète de la Creuse félicite les 3 entreprises creusoises qui font partie des 97 lauréats de l'appel à projets « Investissements productifs dans la filière graines et plants » du plan France Relance :

- l'EARL pépinière du Haut Limousin (Royère-de-Vassivière) ;
- la SARL Bertrandie (Pontarion) ;
- la SARL Gaspar & fils (Bourganeuf).



Le plan France Relance est un levier essentiel pour permettre à la filière bois-forêt d'être un acteur majeur de la transition bas carbone. Chaque année, la filière forêt-bois permet de compenser environ 20% des émissions françaises de CO₂. Elle joue ainsi un rôle primordial en matière d'atténuation du changement climatique.

Pour autant, ce rôle repose sur la résilience des forêts, et notamment sur leur capacité à s'adapter à ce changement climatique. Or, les sécheresses des années 2003, 2018 et 2019, ainsi que les attaques de scolytes des forêts d'épicéas de l'Est de la France ont été des alertes fortes sur la résilience des forêts.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Le plan de relance lance donc un grand plan de reboisement des forêts françaises. L'objectif : planter 45 000 hectares de forêts qui permettront de capter 150 000 tonnes de CO2 supplémentaires par an. Pour cela, c'est toute la filière qui est mobilisée, de l'amont à l'aval.

Ce dispositif « Investissements productifs dans la filière graines et plants » accompagne les lauréats dans leur investissement pour la modernisation et l'augmentation de leurs capacités de production et vise la résilience face aux défis climatiques. Ce soutien à l'investissement concerne l'amont de la filière bois-forêt et plus particulièrement:

1. Les pépiniéristes forestiers et les projets permettant une meilleure gestion et maîtrise de l'eau (irrigation, forage, réserve d'eau) ainsi qu'une protection renforcée face aux aléas climatiques (Protection grêle, matériel ombrage et anti-gel,...)

- **l'EARL pépinière du Haut Limousin (Royère-de-Vassivière) se voit attribuer une subvention de 41 800 €**

2. Les entreprises de reboisement et leurs projets visant à la modernisation (GPS de cartographie, planteuses, robots de désherbage,...) et l'amélioration de la conservation des plants (serres, chambre froides, conteneur frigorifique, pots, plaques de culture,...) :

- **la SARL Bertrandie (Pontarion) et la SARL Gaspar & fils (Bourganeuf) bénéficient respectivement de 14 600 € et 5 400 € d'aides**